

Renouvellement intégral du Conseil de l'IAE
Collège Usagers
Scrutin du 22 novembre 2018
Proclamation des résultats

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;
Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
Vu les Statuts de l'IAE ;
Vu les procès-verbaux établis par le Président du bureau de vote en date du **22 novembre 2018** ;

Article 1er : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	7
Nombre d'électeurs inscrits	1588
Nombre de votants	17
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages valablement exprimés	16

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges 1ers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
Etudiants de l'IAE	16	100,0%	7,00	7	0,00	0	7
Total	16						7
Sièges pourvus				7		0	
Sièges restant à pourvoir	7			0		0	
Quotient électoral	2,29						

Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :

Proposition d'attribution du ou des siège(s) à :

Listes	Titulaires	Suppléants
Etudiants de l'IAE	BILA Solène	GHALEM Wassim
Etudiants de l'IAE	CHAVON Théo	LE JEANNE Marie
Etudiants de l'IAE	VERGER Alexia	BOURDIN Axel
Etudiants de l'IAE	BENOIT Yoan	
Etudiants de l'IAE	NARDEUX Marion	
Etudiants de l'IAE	NIVET Valentin	
Etudiants de l'IAE	LE RUYET Carolane	

Article 3 : Proclamation – Election :

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élu(s) le(s) candidat(s) désigné(s) à l'article 2.

Article 4 : Affichage – Publication :

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'IAE et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 23 novembre 2018

Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

V/o Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Nirmal NIVERT

